



# Le Beau Lieu

Bulletin d'informations municipales

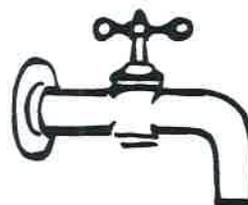
Avril 2002

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

## Résumé des analyses des puits privés à Sainte-Pétronille

À la suite d'une campagne de vérification des puits privés de notre municipalité, 46 puits ont été analysés pour vérifier le taux de coliformes totaux et de coliformes fécaux. Cette étude a été confiée à la firme Technitrol (Division Envirolab) de Sainte-Foy.



La norme pour les coliformes totaux est d'avoir moins de 10 bactéries par 100 millilitres. Si cette norme est dépassée, l'eau est considérée hors norme. En ce qui concerne les coliformes fécaux, aucune bactérie ne doit être retrouvée par 100 millilitres. S'il y a présence de coliformes fécaux, l'eau est considérée non potable.

Pour notre village, 46 citoyens ont fait analyser les coliformes totaux et les coliformes fécaux dans l'eau de leur puits. Les résultats suivants ont été observés :

### Coliformes totaux

Dans les normes		Hors normes							
0	1-10	11-20	21-30	31-40	41-50	51-60	61-70	71-80	> 80
24 (52 %)	9 (20 %)	4 (9 %)	2 (4 %)	0	1 (2 %)	0	0	0	6 (13 %)

### Coliformes fécaux

Dans les normes	Hors normes								
0	1-5	6-10	11-15	16-20	21-25	26-30	31-35	36-40	> 40
41 (90 %)	2 (4 %)	1 (2 %)	1 (2 %)	0	0	0	0	1 (2 %)	0

## Journée de la Pétanque....

Dimanche le **5 mai** prochain, le comité des loisirs vous invite à venir essayer notre installation de jeu de pétanque. Le but visé est de faire connaître ce jeu mais aussi de permettre aux gens intéressés de jouer, de venir nous rencontrer et de s'inscrire afin de permettre la formation d'équipes. **Venez essayer** ...nous aurons sur place l'équipement nécessaire pour vous amuser. C'est un rendez-vous, dimanche le 5 mai de 13 heures à 15 heures 30, à côté des terrains de tennis.

Le comité des loisirs

# État des activités financières

## Exercice terminé

### le 31 décembre 2001<sup>1</sup>



	2001		2000
	Budget	Réalizations	Réalizations
<b>Revenus</b>			
Taxes	549 191	552 262	544 472
Paiements tenant lieu de taxes	14 650	12 399	28 922
Autres revenus de sources locales	39 760	80 554	72 901
Transferts	14 511	18 956	82 040
	<b>618 112</b>	<b>664 171</b>	<b>728 335</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Administration générale	180 850	159 948	143 814
Sécurité publique	160 350	145 166	154 985
Transport	141 475	116 176	127 080
Hygiène du milieu	53 000	55 213	52 972
Aménagement, urbanisme et développement	14 000	10 597	1 500
Loisirs et culture	54 275	47 915	52 479
Frais de financement	50		156
Contribution au fonds spécial de financement des activités locales			24 727
	<b>604 000</b>	<b>535 015</b>	<b>557 713</b>
<b>Autres activités financières</b>			
Remboursement de la dette à long terme			2 748
Transfert à l'état des activités d'investissement	58 000	85 133	78 916
	<b>662 000</b>	<b>620 148</b>	<b>639 377</b>
<b>Excédent des activités financières avant affectations</b>			
	(43 888)	44 023	88 958
<b>Affectations</b>			
Surplus accumulé non affecté	43 888		
Surplus accumulé affecté		52 717	9 205
Réserves financières et fonds réservés virement à		7 500	
	<b>43 888</b>	<b>45 217</b>	<b>9 205</b>
<b>Excédent avant financement à long terme</b>			
		89 240	98 163
Financement à long terme des dépenses de fonctionnement			
<b>Excédent net</b>			
		<b>89 240</b>	<b>98 163</b>

# AVIS PUBLIC

## Village de Sainte-Pétronille Assemblée publique de consultation

Une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été demandée par monsieur Richard Drouin (lots # 188-3P, 239 P, 240 & 241), 181 chemin du Bout-de-l'Île, Sainte-Pétronille. Ces lots sont situés dans la zone R-7/S-2.

Cette demande a pour but d'autoriser le propriétaire à peindre les murs extérieurs d'un bâtiment secondaire d'une couleur autre que le blanc.

Cette demande sera donc étudiée lors de la prochaine session du conseil qui se tiendra le 6 mai 2002 à 20 heures à la Mairie, 3 chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et, par la suite, le conseil rendra sa décision.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 9<sup>ième</sup> jour d'avril deux mille deux.

Gaston Lebel, secrétaire-trésorier



### EN VRAC



#### Grosses vidanges

Le ramassage des grosses vidanges (monstres) est de retour pour les citoyens qui ont entrepris leur ménage du printemps. Prenez note

que les pneus de tracteur, bois, débris de construction, broche et tôle ne seront pas ramassés. Les poubelles de 100 litres et plus ne sont pas acceptées. La cueillette se fera le vendredi 17 mai.



Toute personne qui a de gros rebus qui ne peuvent pas être ramassés lors de cette cueillette, peut prendre un arrangement avec Services M & R a/s M. Michel Racine au 827-4446.

#### Ramassage du sable

Comme par les années passées, nous vous rappelons qu'il est inutile d'appeler à la municipalité pour savoir quand se fera le ramassage du sable dans les rues et sur les

trottoirs. Toutefois, prenez note que ce sable sera ramassé pour le 15 mai.

#### Chiens

Nous tenons à vous rappeler que les chiens doivent se trouver à l'intérieur de votre terrain ou être tenus en laisse à l'extérieur de celui-ci. De plus, nous vous demandons d'avoir la décence de ramasser les besoins de votre chien, notamment aux abords des casiers postaux.

#### Abris temporaires

Il ne reste que quelques jours pour enlever les abris temporaires installés pour l'hiver. La date limite est le 1<sup>er</sup> mai.

#### Sens unique

Comme par les années passées, nous vous avisons que nous réinstallerons, à compter du 1<sup>er</sup> mai, le sens unique de la rue Gagnon vers la rue Laflamme.

## Étudiants recherchés au terrain de jeux de Sainte-Pétronille



La municipalité est à la recherche d'étudiants pour combler les postes de moniteurs(trices), d'assistant moniteurs(trices) et surveillant de piscine.

Emplois offerts	Exigences	Tâches et responsabilités
<b>Moniteurs(trices)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Être âgé de 18 ans et plus de préférence;</li> <li>➤ Être étudiant inscrit à temps plein en septembre 2002;</li> <li>➤ Posséder une expérience de travail auprès des jeunes;</li> <li>➤ Avoir le sens des responsabilités et de l'initiative;</li> <li>➤ Aimer travailler en équipe;</li> <li>➤ Doit être disponible pour suivre une formation;</li> <li>➤ Être sportif, créatif, patient et disponible;</li> <li>➤ Les cours de RCR sont un atout.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Animer et encadrer son groupe d'enfants;</li> <li>➤ Assurer la surveillance de son groupe en tout temps;</li> <li>➤ Collaborer avec le coordonnateur à la programmation hebdomadaire et à l'organisation des activités;</li> <li>➤ Faire une planification des activités journalières;</li> <li>➤ Fournir un rapport d'expérience à la fin de la saison.</li> </ul>
<b>Assistant moniteurs(trices)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Être âgé de 14 ans minimum;</li> <li>➤ Aimer travailler avec les enfants;</li> <li>➤ Faire preuve de débrouillardise;</li> <li>➤ Les cours de RCR sont un atout.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assister le (la) moniteur (trice) dans ses fonctions;</li> <li>➤ Préparer l'équipement nécessaire à la planification du moniteur;</li> <li>➤ Toutes autres tâches connexes.</li> </ul>
<b>Surveillant de piscine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Être âgé de 18 ans minimum;</li> <li>➤ Être qualifié comme sauveteur national (Société de sauvetage inc.);</li> <li>➤ Posséder une carte à jour de RCR;</li> <li>➤ Aimer travailler avec les enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer la surveillance des baigneurs;</li> <li>➤ Collaborer à l'organisation des activités aquatiques;</li> <li>➤ Prévoir des temps d'animation spéciale;</li> <li>➤ Tenir un rapport des activités et de la fréquentation de la piscine.</li> </ul>

**Condition de travail : 35 heures / semaine**

Vous devez faire parvenir votre c.v. avant le 9 mai 2002 à l'adresse ci-dessous, en indiquant pour quel poste vous voulez postuler. Veuillez également inclure une courte lettre de présentation expliquant les raisons pour lesquelles vous postulez pour ce travail. Le service des loisirs communiquera avec les candidats(tes) retenus(es) pour fixer une date d'entrevue.

Service des loisirs  
Village de Sainte-Pétronille  
3 rue de l'Église  
Sainte-Pétronille  
G0A 4C0

## **Nouveau comité des loisirs à Sainte-Pétronille....**

Dernièrement, un nouveau comité des loisirs a été créé afin d'offrir aux citoyens de Sainte-Pétronille une variété d'activités adaptée aux besoins des gens d'ici. Connaître l'opinion des différents groupes d'âge de notre communauté est ma motivation, c'est pourquoi j'ai décidé de former ce comité de personnes de 16 ans et plus.

Les membres du comité sont :

Madame Hélène St-Cyr  
Madame Lucie Deblois  
Madame Guylaine Laflamme  
Madame Andrée Fiset  
Monsieur Marc-Antoine Lallier  
Monsieur Carl Bussière  
Monsieur Lucien Lévesque  
Madame Brigitte Fiset

Je tiens sincèrement à remercier ces gens pour leur engagement au sein de notre communauté et surtout pour leur soutien dans la planification de la saison estivale déjà commencée. Le travail d'équipe est la clé de la réussite lorsqu'il est accompagné du respect pour les idées de tous.

Merci à tous!

Brigitte Fiset  
Conseillère aux loisirs



### **À inscrire à votre agenda**

#### **Tournoi de golf du Village de Sainte-Pétronille Samedi le 27 juillet 2002**

C'est le samedi 27 juillet prochain que se tiendra la 13<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de la municipalité au Club de Golf Orléans à Sainte-Pétronille. L'événement annuel comprend une partie de golf de 9 ou 18 trous et un souper agrémenté par une remise de prix. Les conditions de participation et la fiche d'inscription paraîtront en juin prochain.

Brigitte Fiset  
Responsable des loisirs

### **Tour de l'Île d'Orléans à la nage**



Les organisateurs du tour de l'Île d'Orléans à la nage recherchent des bénévoles pour leurs activités qui se dérouleront du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août prochain. Les bénévoles occuperont différents rôles tels l'accompagnement des nageurs, la sécurité et l'accueil. Les activités du samedi se dérouleront principalement dans notre village tandis que les activités du dimanche seront dans le Village de Saint-Laurent. Pour vous impliquer comme bénévoles, veuillez communiquer avec Marcel Laflamme jr. au 828-2252 ou au secrétariat de la municipalité au 828-2270.

## Bibliothèque « La Ressource »

### Les Marées

Vous pouvez vous procurer pour 1 \$ à la bibliothèque la table des marées dans le port de Québec (et donc à Sainte-Pétronille) pour l'année 2002. Informez-vous au comptoir.

### Dons et nouveautés

À lire en avril :

*Le tueur aveugle*, de Margaret Atwood

*Montand raconte Montand*, de Yves Montand

*Les cendres d'Angela*, de Frank McCourt



Une nouvelle acquisition des plus intéressantes :

*Encyclopédie du monde animal. 750 espèces dans leur milieu.*

Nous avons reçu d'une abonnée une série de vidéocassettes à voir :

La Bible

Le moule de la poule c'est l'œuf (Sol)

Merlin l'enchanteur (Walt Disney)

La soupe à mon ami (Carmen Campagne)

Dieu m'en a sorti (Jacques Verlingue)

Pour les amateurs d'histoire de l'Île d'Orléans, nous avons reçu de M. Richard Ouellet de Québec : *Les seigneuries de Beaupré et de l'Île d'Orléans dans leurs débuts*, par Raymond Gariépy.

### Améliorons notre français

Extraits de C. Chouinard, *1300 pièges du français parlé et écrit au Québec et au Canada*, Montréal, Libre Expression, 2001, 323 pages

*Cédule, Céduler* : *Cédule* est un anglicisme (venu de *schedule*), lorsqu'on l'emploie au sens de horaire, calendrier, programme, tableau. C'est pourquoi il faut éviter de dire la *cédule* de la saison de hockey, et dire le calendrier de la saison de hockey. Au lieu de *cédule* de travail, il faut dire horaire de travail. Au lieu de *cédule* des activités, on dira programme des activités. *Céduler* est également incorrect dans le sens de barème, de tarif. Dans ce cas, on remplacera par exemple *cédule des prix* par barème des prix, ou par tarifs. Quant au verbe *cédule*, il n'existe pas en français général. C'est pourquoi au lieu de dire *cédule* une rencontre, un match, etc. on dira correctement prévoir une rencontre ou en fixer la date, inscrire un match au calendrier, etc.

*Seconder, secondeur* : Le verbe *seconder* au sens d'appuyer une proposition, une motion, une idée, est un anglicisme. Il faut dire plutôt : appuyer. Ex. : La motion a été appuyée par 35 voix contre 24. Le mot *seconder*, *secondeur*, pour désigner la personne qui appuie une proposition, est également à éviter. On le remplace par second proposeur, seconde proposeuse.

*Termes de (en)* : L'expression *en termes de...* est un anglicisme lorsqu'elle est employée dans les sens suivants : sur le plan de, en matière de, en ce qui concerne, pour ce qui est de, au chapitre de. Ainsi, il faut éviter de dire : Canadair est à l'avant-garde *en termes de* compétitivité; il faut dire plutôt : Canadair est à l'avant-garde sur le plan de la compétitivité.

Gilles Gallichan  
Pour l'équipe des bénévoles  
de la Bibliothèque La Ressource



# La petite histoire de Sainte-Pétronille

## L'anse aux Canots



Avec l'approche de la saison hivernale, les premiers Européens en Nouvelle-France furent confrontés à la prise de la glace sur les cours d'eau du Québec. Cette situation rendait presque impossible la navigation au cours de cette période. Cependant, avec les premiers habitants qui s'établirent sur la Côte-de-Lauzon et sur les îles en aval de Québec, ils se devaient de trouver un moyen de transport fluviale adapté aux conditions du fleuve Saint-Laurent en cette saison.

Le plus grand problème survenait au cours de l'automne ou chacun devait remiser ses voitures d'eau et ce, jusqu'au moment de la prise du pont de glace. Celui-ci prenait entre les villes de Québec et de Lévis ainsi que du côté du chenal nord du fleuve en allant de Québec à la côte de Beaupré et de là à l'Île d'Orléans. De l'Île, l'on avait alors accès à la côte de Beaupré par voiture à traction animale.

C'est ainsi que déjà au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle l'on dû utiliser un type de pirogue creusée à même un tronc d'arbre et que l'on nomme canot à glace. Par la suite, ils furent construits à partir d'essence de bois comme le frêne et le merisier, entre autres. Comme le mentionne Richard Lavoie : « Certaines embarcations mesuraient de 25 à 30 pieds de long (7,5 à 9 m) et pouvaient porter de fortes charges et plusieurs passagers. Ce type d'embarcation nécessitait quatre rameurs et un avironneur pour sa conduite et pesait entre 400 et 450 livres ». <sup>(1)</sup>

À l'instar des gens des villes de Québec et de Lévis, il y avait aussi les cultivateurs de l'Île d'Orléans qui se devaient à l'occasion d'aller à la ville pour y écouler leurs produits de la ferme. Ces derniers utilisaient en été la chaloupe ou le canot d'écorce, mais en cette période de l'année le seul moyen de naviguer s'avère le canot à glace. Pour cela il n'y aura qu'un seul accès possible au fleuve. Ce dernier leur est donné à partir du village de Beaulieu qui fait alors partie de la paroisse de Saint-Pierre, aujourd'hui Sainte-Pétronille.

Cet endroit était situé à la pointe ouest de l'Île d'Orléans et fut utilisé dès les débuts des premiers établissements agricoles. Cet étroit chemin qui permettait aux canots à glace un accès sécuritaire au fleuve est aujourd'hui localisé entre le 161 et le 163 chemin du Bout-de-l'Île. Cet espace était situé entre deux rangées de gros cailloux dont seul le centre était libre de tout obstacle. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle on l'aurait situé à la limite sud-ouest de la terre de la famille Ferland. À leur retour à l'Île, les canotiers s'enlignaient sur le cap Ferland <sup>(2)</sup> situé dans l'axe d'entrée pour atteindre la terre ferme. Ce lieu prit alors le nom de l'anse aux Canots comme il semble être démontré sur la carte du Bas-Canada de Joseph Bouchette en 1831. <sup>(3)</sup>

Lors des traversées en canot à glace, il y avait une tradition qui consistait à réciter une prière. Celle-ci se faisait en plein centre du fleuve alors que le canot passait entre les deux églises de Saint-Joseph de Lévis et de La Nativité de Beauport. L'on récitait alors des litanies de la Sainte-Vierge. <sup>(4)</sup>

À Sainte-Pétronille, c'est vers 1930 que le capitaine Napoléon Ferland (1860-1954), postillon de l'Île pendant plusieurs années, a été le dernier à avoir utilisé un canot à glace. Durant la saison de navigation, ce dernier possédait un yacht qui pouvait être nolisé par les gens de l'Île en cas d'urgence. L'anse aux Canots servit aussi à la baignade mais seulement dans un espace très restreint duquel il ne fallait pas s'éloigner à cause des courants dans le fleuve.



Suite... (l'anse aux canots)

Le nom de l'anse aux Canots qui semble avoir été au départ qu'un simple espace naturel qu'utilisait les canotiers pour leur canot à glace s'est étendu par la suite à la partie riveraine de la propriété de la famille Ferland. Aujourd'hui, l'on considère son étendue allant de la pointe du Bout de l'île, face à la côte chez Blais, jusqu'à la pointe chez Royer, au sud du chemin de l'Église.

#### Références

- (1) : Cap-aux-Diamants, N° 64, hiver 2001. « Du transport au sport. Le canot à glace ». Richard Lavoie.
- (2) : Plan officiel de Sainte-Pétronille, 1890. É.O. Corriveau, Prêtre-curé.
- (3) : « L'analyse de la carte ancienne, essai méthodologique ». Claude Boudreau. Celat, no 7, décembre 1986.
- (4) : Le *Canadien* du 14 décembre 1880. L.G. Desjardins.

## Foire aux livres

L'organisme de participation des parents de l'école de Saint-Laurent tient à remercier toutes les personnes qui ont donné ou sont venues acheter des livres à l'occasion de notre « Foire aux livres ». Nous tenons à remercier nos précieux bénévoles pour leur participation.

Cette activité a été une réussite et nous a permis de réunir 3 430,51 \$ (les livres 1 106.61 \$ + tirage 2 323.90 \$). Soyez assuré que cette somme sera utilisée pour l'aménagement de la cour de l'école.

À chacun et chacune, **Merci!**

P.S. : Si vous avez encore des livres usagés à donner, vous pouvez les déposer toute l'année à l'école Saint-Laurent durant les heures d'ouverture.

Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec Mme Lucie Lemieux au 828-2027 ou nous l'envoyer par courriel ([ste-petronille@qc.aira.com](mailto:ste-petronille@qc.aira.com)) ou tout simplement le faire parvenir au bureau de la mairie.

La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles est le **8 mai 2002**.

#### Équipe de rédaction

- Lucie Lemieux, conseillère responsable
- Gaston Lebel, secrétaire-trésorier
- Jacques Grisé, maire

**Collaborateurs :** Daniel B. Guillot  
Gilles Gallichan  
Brigitte Fiset

**Rédaction et infographie :** Patricia Couture



*Le Beau Lieu*